

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 Avril 2018

Présents : M.C. BAPTISTE - S. BONJEAN - C. CHEVALIER - A. DUBOIS - M. GOUEFFON - G. LELAY - D. MOUSSET - M. MUSSIER - D. PAQUERIAUD - J. PERICHON - M. SIMON - B. TRONCIN - D. VIZIER

Absents : Florence JOUANET (Procuration à Martine GOUEFFON) - Jean-Michel LAROCHE (Procuration à Didier PAQUERIAUD)

Secrétaire de séance : Céline CHEVALIER

### **Ordre du jour :**

Guy Lelay demande que le document présenté pour le budget soit le document définitif et non l'état simplifié.

#### ↳ Approbation compte de gestion du receveur :

*\* Commune*

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

*\* Local commercial*

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### ↳ Vote compte administratif :

*\* Commune*

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	------------	----------------

*\* Local commercial*

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### ↳ Affectation des résultats :

*\* Commune*

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

*\* Local commercial*

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

#### ↳ Vote du taux des taxes :

Il est proposé une augmentation du taux des taxes :

Taxe habitation	passer de 12,82 à 12,94
Taxe foncière propriétés bâties	passer de 15,79 à 15,94
Taxe foncières propriétés non bâties	passer de 34,83 à 35,16

Didier Paqueriaud précise que les services rendus par la commune (repas de cantine à 2€, prix de la garderie à 1€, TAP gratuits, les différentes aides aux associations...) le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires qui demande plus de personnel, la baisse des dotations de l'Etat et la contribution de 40 000€ par an pour la ZAC justifient l'augmentation de 1% des taxes.

Guy Lelay signale que la base des taxes est déjà augmentée du taux de l'inflation et que c'est le contribuable qui est pénalisé alors que la commune pourrait économiser sur d'autres postes. Il précise également que depuis quatre ans le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent complémentaire nettement supérieur au produit de l'augmentation du taux des taxes. Le budget pouvant être équilibré, la modification des taux n'est pas justifiée. D'autre part le développement de la ZAC devrait apporter des recettes supplémentaires à la commune. Danièle Mousset lui répond qu'il vaut mieux une petite hausse régulière tous les ans plutôt qu'une grosse augmentation surtout que nous ne sommes pas sûrs du montant de la dotation de l'Etat. Arnaud Dubois précise aussi que suite au recours contre le projet photovoltaïque, aucune rentrée d'argent de ce côté ci n'aura lieu non plus.

Pour : 13                                  Contre : 1                                  Abstention : 1

↳ Vote budget primitif :

\* *Commune*

Pour : 13                                  Contre : 1                                  Abstention : 1

\* *Local commercial*

Pour : 15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

↳ Arrêté des comptes lotissement centre bourg :

La Société d'Equipement de l'Auvergne nous a transmis l'arrêté des comptes au 31 janvier 2018 de l'aménagement du lotissement centre bourg. L'état des dépenses est arrêté à la somme de 225 438,97 € HT, l'état des recettes est arrêté à la somme de 240 240,92 € HT, soit un solde créditeur de 14 801,95 €. Il convient d'approuver le bilan présenté par la SEAU et de donner quitus à la SEAU pour l'exécution de ses missions, tant sur le plan financier que technique.

Pour : 15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

↳ Taux de promotion pour avancement de grade :

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en 2007 pour déterminer les taux de promotion pour les avancements de grade des agents communaux. Compte tenu des nouvelles dénominations des grades, il convient de réactualiser cette délibération. Le comité technique paritaire a été saisi et a émis un avis favorable.

Pour : 15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0

↳ Convention RAM :

Le relais d'assistants maternels du SIVOM du canton de Neuilly le Réal occupe le local de l'accueil de loisirs et le dortoir de l'école maternelle pour ses activités, le mercredi de 8 h 30 à 12 h. Il convient d'établir une convention de mise à disposition de ces locaux.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Avenant accueil de loisirs :

Afin de faire respecter les délais d'inscription à l'accueil périscolaire du matin et du soir, nous sommes amenés à changer la tarification en fonction des dates d'inscription des enfants. Il convient d'établir un avenant au règlement intérieur de l'accueil.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Avenant CCAB :

Afin d'avoir une cohérence dans la préparation du cahier des charges pour la consultation de la maîtrise d'œuvre, l'ATDA propose de remplacer les travaux prévus dans le CCAB pour l'année 2020 Rue Marcellin Desbouts par les séquences 2 - 3 - 5 - 4a - 4b - 4c sur la RN7, ce qui permettra aussi une continuité des travaux dans l'ensemble de la traversée du bourg.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Admission en non-valeur :

La trésorerie nous a fait parvenir un état des sommes à admettre en non-valeur pour un montant total de 391,19 €. Il convient de délibérer pour accepter l'admission en non-valeur de ces produits irrécouvrables (années 2010 à 2014)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Subvention exceptionnelle RMA :

Le 20 mai prochain, la société musicale l'Indépendante organise une journée « Rétro Musique Auto » et sollicite une subvention exceptionnelle pour l'aider à financer ce projet. Le montant est fixé à 700 euros.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

↳ Avenant au bail commercial de Pascaline Genet :

Madame Pascaline Genet souhaitant reprendre au Panier sympa la licence de débit de boissons et de débit de tabac de madame Constant, un avenant à son bail commercial est demandé par le notaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

↳ Questions diverses :

Michel Simon informe le Conseil que suite aux travaux de la cantine de Neuilly, l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires aura lieu pendant un an à Bessay. La commune mettra à disposition les locaux de l'accueil de loisirs et de la cantine.

Suite à l'assemblée générale du comité inter associatif, il a été signalé qu'il n'y avait plus de four dans la maison des associations. Jérôme Périchon s'insurge que cela n'ait pas été prévu dès le départ. Michel Simon lui répond que les besoins avaient été définis avec l'architecte et qu'il était plus judicieux d'augmenter la capacité en chambre froide et de prévoir une armoire

chauffante, de plus la réutilisation du four du piano existant faisait passer la salle en grande cuisine avec un coût supplémentaire de 10 000€. Si le besoin d'un four est indispensable pour les utilisateurs une solution sera étudiée.

Michel Mussier signale que le balayage des rues est en cours et que le revêtement de la nationale 7 sera entièrement refait dans la traversée du bourg du 23 au 27 avril.

Martine Goueffon annonce la remise des prix des maisons fleuries le 20 avril.

Un troisième médecin étant en activité à la maison médicale de Neuilly Le Réal, Guy Lelay demande à quelle date une permanence sera assurée à Bessay .Michel Simon lui répond que le troisième médecin intégrera la maison médicale en fin d'année et que l'organisation de consultations à Bessay pourra alors se mettre en place comme convenu avec le docteur Thomas.

Danièle Mousset signale que des déchets ont encore été jetés et brûlés au bord du ruisseau, que des travaux de mécanique ont repris sur le trottoir rue Charles Louis Philippe et que des voitures se garent sur la piste cyclable de la rue de l'échelle rendant la circulation dangereuse.

Arnaud Dubois a assisté à l'assemblée générale du Sivom, le matériel loué ou prêté aux associations connaît un grand succès. Les fiches sécurité pour les personnes âgées vont bientôt être distribuées. L'avenir du RAM est incertain. Une réunion a eu lieu pour la préparation du bulletin municipal.

Céline Chevalier fait part de la dernière réunion du conseil municipal des jeunes. Les enfants ont décidé d'organiser une journée ramassage des déchets le 30 mai.

Didier Paqueriaud fait part d'une action « Ma commune, ma santé » qui propose des mutuelles aux personnes ayant de faibles revenus.

Une journée « Troc plantes » aura lieu le 29 avril entre particuliers derrière le centre socio culturel.

Michel Simon souhaiterait que le compte Facebook soit verrouillé afin d'éviter les commentaires déplacés. C'est avant tout un site d'informations.

Il fait part également du nouveau recours des familles Siret, Vocat et Gagnol contre le permis de construire délivré par Monsieur Le Préfet du parc photovoltaïque au tribunal administratif.

Séance levée à 23h20.